



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 24 mai 2013

Communiqué de presse

Aide d'urgence aux marins-pêcheurs : Rappel Date limite de dépôt des dossiers 31 mai 2013

Le Directeur de la mer invite les marins-pêcheurs qui n'ont pas encore déposé leur dossier de demande d'aide, à se rapprocher de ses services avant la **date limite fixée au 31 mai prochain**.

Un dispositif d'accueil spécifique à la Direction de la mer permet aux marins-pêcheurs d'être accompagnés dans l'élaboration de leur dossier.

Il est rappelé que seuls les marins-pêcheurs ayant déposé un dossier dans le délai imparti pourront prétendre à une aide.

Contact presse

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr